



BULLETIN D'ADHESION 2021/2022 (septembre 2021 à juin 2022)

NOM : **PRENOM :**

ADRESSE :

.....

TELEPHONE : **E-MAIL :**

PORTABLE : **Né (e) le :**

Paiement en 3 fois ⁽¹⁾	Septembre	Janvier	Avril	Total
Baby : 4 - 5 ans	105,00 €	45,00 €	40,00 €	190,00 €
Pré-poussin : 6 - 7 ans	115,00 €	55,00 €	50,00 €	220,00 €
Poussin : 8 - 9 ans	125,00 €	65,00 €	60,00 €	250,00 €
Benjamin : 10 - 12 ans	125,00 €	65,00 €	60,00 €	250,00 €
Minime : 13 - 14 ans	150,00 €	80,00 €	70,00 €	300,00 €
Cadet : 15 - 17 ans	150,00 €	80,00 €	70,00 €	300,00 €
Junior : 18 - 20 ans	155,00 €	85,00 €	80,00 €	320,00 €
Senior : > 21 ans	155,00 €	85,00 €	80,00 €	320,00 €
Ceintures noires	115,00 €	45,00 €	40,00 €	200,00 €

⁽¹⁾ Paiement « Septembre » incluant la licence FFJDA exigible lors de l'inscription quel que soit la date de l'inscription.

Horaires des cours :

*Pavillon Sainte Victoire, 90 chemin de l'Éperon Saint Jacques, 13100 Le Tholonet

Le lundi et le mercredi

- De 17h00 à 18h00 pour les 6 à 9 ans
- De 18h00 à 19h00 pour les 10 à 13 ans
- De 19h00 à 20h30 pour les ados et adultes

Le mercredi

- De 9h00 à 10h00 baby judo pour les enfants de 3 à 4 ans
- De 10h00 à 11h00 baby judo pour les enfants de 4 à 5 ans
- à 11h00 à 12h00 baby judo pour les enfants de 5 à 6 ans

*Gymnase COURNAND, Avenue Docteur BERTRAND, 13090 Aix en Provence

- **Le mardi** De 17h00 à 18h00 pour les enfants de 6 ans à 13 ans


*Gymnase Louison BOBET, 2 Impasse des Frères Pratesi, 13090 Aix-en-Provence

Le Jeudi

- De 17h00 à 18h00 pour les enfants de 6 à 9 ans
- De 17h00 à 19h00 pour les enfants 10 à 13 ans
- De 20h15 à 21h45 Ados et adultes

Moyens de paiement :

- Par chèque à l'ordre de « ASPTT Aix-en-Provence section Judo »
- Par virement bancaire, merci de mentionner le nom et prénom de la personne

		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
RIB - Identifiant national de compte						Domiciliation	
ETABLISSEMENT 20041	GUICHET 01008	N° COMPTE 2929687G029	CLERIB 69	LA BANQUE POSTALE CENTRE FINANCIER 13900 MARSEILLE CEDEX 20			
IBAN - Identifiant international de compte <i>International Bank Account Number</i>						BIC - Identifiant international de l'établissement <i>Bank Identifier Code</i>	
FR36	2004	1010	0829	2968	7G02	969	PSSTFRPPMAR
Titulaire du compte - Account Owner							
ASPTT AIX EN PROVENCE SECTION JUDO							

- Via « Collégien de Provence », si vous êtes collégien dans les Bouches du Rhône, vous pouvez disposer d'un porte-monnaie « sports et loisirs culturels » d'une valeur de 100 €. L'ASPTT Aix-en-Provence est partenaire de ce dispositif.

Pour plus de renseignements, allez sur le lien ci-dessous :

<https://www.departement13.fr/collegien-de-provence/>

Documents à fournir lors de l'inscription :

- Bulletin d'adhésion renseigné
- Photo d'identité
- Certificat médical
 - 1ère inscription :
 - Certificat médical autorisant la pratique du judo en loisir et compétition
 - Renouvellement inscription :
 - Si certificat médical de moins de 3 ans : Questionnaire de santé QS-Sport + Attestation QS-Sport
 - Si certificat médical de plus de 3 ans, nouveau certificat médical à fournir
 - Si réponse « Oui » à au moins une question, nouveau certificat médical à fournir



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

ATTESTATION QS sport

Je soussigné M/Mme [Prénom NOM],
atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la
négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du sportif.

Pour les mineurs :

Je soussigné M/Mme [Prénom NOM],
en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM],
atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu par
la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal.

PROTCOLE SANITAIRE DES CLUBS



RENTRÉE 2020

Les protocoles FFJDA ont vocation à être mis à jour à mesure de l'évolution des conditions sanitaires et des obligations imposées par l'Etat.

Ce protocole a pour objet de permettre une reprise encadrée et sécurisée des activités de loisir et des regroupements organisés par les clubs affiliés à la FFJDA. Il répond à un niveau de vigilance commun à tous les pratiquants.

Ce protocole permet **une reprise de la pratique du judo et des disciplines associées** dans une organisation de l'espace suffisamment adaptée au respect des mesures sanitaires.

Entrée en Vigueur : à partir du 19 Août 2020.

Les gestes sanitaires à faire respecter de manière systématique



Les gestes barrières Covid-19 et port du masque sont obligatoires pour toute personne (en dehors de la situation de pratique physique).

Regroupements concernés :

- Cours, stages, actions de promotion et de découverte organisées par les clubs.

Désignation d'un référent Covid-19 :

- Chaque structure désigne, parmi l'encadrement, un responsable Covid-19, chargé de veiller à la mise en œuvre des protocoles sanitaires.

Organisation du club :

- Un registre détaillé des présences doit être tenu afin de permettre le suivi de cohorte des pratiquants.
- Il est conseillé des prévoir une période de battement entre les séances pour éviter les croisements de groupes.

Préconisations sanitaires à prendre par les pratiquants avant de se rendre au dojo :

- J'ai un bon état de santé général
- Si j'ai eu le COVID-19, ou des symptômes faisant suspecter une infection COVID-19 (fièvre, rhume, toux, douleur thoracique, fatigue, perte de goût ou d'odorat, diarrhées, ...), je dois d'abord consulter un médecin avant ma reprise
- S'être douché, lavé les cheveux, avoir les mains propres et les ongles correctement coupés. Porter un judogi propre.
- Prendre un sac à l'intérieur duquel doivent figurer son judogi, des mouchoirs jetables non utilisés, sa lotion hydro-alcoolique, ses « zoori », sa gourde et une fiche comprenant les coordonnées de l'accompagnant pouvant être joint en cas de problème.

Préconisations sanitaires à faire respecter dans le dojo et durant la séance :

- Lavage des mains à l'entrée du dojo.
- Port du masque obligatoire en dehors des temps d'activité physique.
- Respecter les gestes barrières Covid-19 : tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser des mouchoirs à usage unique, saluer sans se serrer la main, se laver les mains régulièrement, proscrire tout échange de matériel personnel : habits, judogi, gourdes...
- Des parcours de circulation sont organisés par le club (marquage au sol, ruban de signalisation...) afin de limiter au maximum les croisements entre les personnes, et les points de rassemblement.
- Quand l'utilisation des vestiaires collectifs est rendue possible par les responsables des installations, il est fait respecter la distanciation d'un mètre entre chaque individu et le port du masque en dehors des douches, avec nettoyage et aération réguliers des locaux.
- A chaque entrée sur le tatami, le pratiquant enlève son masque, le range avec ses autres effets personnels dans son sac, se lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydro-alcoolique.
- A chaque sortie du tatami, le pratiquant remet son masque, se lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydro-alcoolique.
- Le salut s'effectue de façon traditionnelle mais avec une distanciation physique d'au moins un mètre entre les pratiquants (en ligne ou en quinconce).
- La séance se déroule de manière classique.
- Le professeur est invité à proposer les adaptations pédagogiques spécifiques à la situation de vigilance. Il est notamment attentif aux périodes d'inactivité et évite les regroupements et discussions des pratiquants autour du tapis.
- Une vigilance particulière est apportée à l'aération et à la désinfection quotidienne du dojo et des espaces de pratique. (cf fiches conseils fédérales spécifiques).

Préconisations sanitaires à prendre par les pratiquants en arrivant à leur domicile :

- Après chaque séance, le pratiquant veillera à laver son judogi et ses effets personnels (zoori, gourde, etc...)
- Le pratiquant veillera à réapprovisionner son kit sanitaire (gel hydro-alcoolique, mouchoirs, masque)